

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET  
EUROPÉENNES

—  
Le Ministre  
—

EXEMPLAIRE CAD  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

- 2 JUIN 08 007921 CM

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 6 mai 2008, vous avez appelé mon attention sur l'inquiétude manifestée par de nombreux agents titulaires du ministère des Affaires étrangères et européennes concernant une remise en cause du régime actuel des « bonifications de dépaysement pour services civils rendus hors d'Europe ».

Même s'il n'y a pas -à ce stade- de réforme explicitement annoncée concernant ces bonifications dans le cadre de la réforme des retraites de 2008, il est exact que la question du maintien de ces bonifications est aujourd'hui posée. La volonté du Gouvernement d'allonger la durée des cotisations de même que l'alignement des régimes spéciaux de retraite sur le droit commun amènent inévitablement à mettre à nouveau en question ce système de bonifications dont bénéficient les agents titulaires de l'Etat amenés à servir hors d'Europe.

Comme vous le savez la suppression des bonifications avait déjà été évoquée lors de la préparation de la loi portant réforme des retraites en 2003.

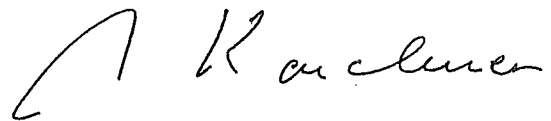
Je suis bien sûr informé de l'attachement des personnels du Ministère à ces bonifications de dépaysement qui constituent une incitation à l'expatriation et une compensation aux inconvénients que celle-ci entraîne, notamment les préjudices en terme de carrière et de retraite subis par les conjoints, la pénibilité de certains postes difficiles pour l'agent et sa famille et les conséquences sur la santé.

En tout état de cause, il conviendra d'être particulièrement vigilant face à toute mesure visant à modifier les conditions d'attribution et de calcul des bonifications antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réforme des retraites.

Monsieur Thierry DUBOC  
Secrétaire général  
Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères  
57, boulevard des Invalides  
75700 PARIS

Je soutiendrai également avec fermeté le principe du maintien des bonifications pour les services accomplis postérieurement à cette date, lorsque des circonstances particulières peuvent justifier leur maintien, notamment en cas d'affectation dans une zone où la sécurité de nos agents est directement exposée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B Kouchner'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'B' and 'K'.

Bernard KOUCHNER